

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUILLET 2015

L'après-midi 2015 et le jeudi 02 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absentes excusées : Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Carol LAFFONT.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Monsieur Eric ARSAC.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AVANT PROJET SOMMAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'APS (Avant- Projet Sommaire) réalisé par le Cabinet Ramadier de Livron (Drôme), en vue de la construction d'un pôle scolaire et d'un restaurant scolaire. En effet, il y a lieu de construire une école regroupant les classes de maternelle et de primaire afin d'être plus efficace et plus fonctionnel pour les équipes scolaires et périscolaires, les parents d'élèves et les élèves. Le Maire présente cet APS au conseil municipal et indique que le travail rendu a fait l'objet de réunion de commission ainsi que de réunion avec les équipes pédagogiques, la directrice du service périscolaire et les parents d'élèves élus. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 749 600,00 € HT soit 2 099 520,00 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'APS du confortement du pôle scolaire et du restaurant scolaire et Charge le Maire de faire le nécessaire et de poursuivre ce dossier en demandant toutes les subventions afférentes à ces nouveaux équipements.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°, considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un emploi non permanent pour une durée de 4 semaines à compter du 06 juillet 2015.
- Le recrutement sur cet emploi d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 semaines allant du 06 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent du service technique à temps complet.
- Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1. C.C.A.S. / Affaires sociales :

- Tous les dossiers de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie déposés en mairie ont été vérifiés, transmis au Conseil Départemental et traités par celui-ci.
- Le 16 juin dernier, faisant suite à sa visite sur le restaurant scolaire de La Coucourde, le fournisseur des repas, API Restauration a fait parvenir en mairie un compte-rendu très satisfaisant sur sa prestation. API Restauration a servi 6 200 repas.
- En 2014, la structure multi-accueil intercommunale de La Coucourde a accueilli 67 enfants. Le taux d'occupation de cette structure est de 86,38 % soit le taux le plus élevé de l'ensemble des crèches de Montélimar Agglo.

2. Services extérieurs :

- L'entreprise SCR Constructions routières effectuera les travaux de voirie communale à partir de la deuxième quinzaine de juillet.
- Fin août, la sirène étatique au SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) sera installée à l'école de Derbières.

3. Associations / Animations / Festivités :

- Le 14 juillet 2015 : 19ème édition de la course pédestre 2015 « La Coucourdoise ». Inscriptions et départs devant la mairie.
- Le 14 octobre 2015, l'association Sauvegarde 26 Enfance et Adolescence organise la

Course du Cœur suivie d'une kermesse à Marsanne.

- Dans le cadre de Montélimar Agglo Festival, le concert d'Antoine GARRIDO sera donné sur le parvis de la Mairie le 20 juillet à 21h00.

Ce spectacle est offert au public par la Municipalité.

4. Bibliothèque / Culture / Communication :

- Le 20 juin à la Bibliothèque Municipale, Monsieur Gibert SAUVAN a dédié son recueil de discours versifiés « La Valse des Alexandrins ». Une vingtaine de personnes étaient présentes.

- Cet été, la bibliothèque est ouverte au public le mercredi et le vendredi de 18h00 à 20h00.

- Le nombre de visites au site Internet de La Coucourde est stable : 2200 visites mensuelles.

5. Urbanisme : (depuis le 26 mai 2015) :

- Permis de construire : 4 déposés et acceptés, 1 accepté sur période précédente.

- Déclarations préalables : 2 déposées, 3 acceptées dont 2 sur période précédente, 1 en cours d'instruction.

- Certificat d'urbanisme : 1 informatif.

INFORMATIONS

Le rapport qui permet de retracer l'activité du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) pour l'année 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal par le Maire ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 du SDED. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

Le rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires du CNPE de Cruas-Meysses pour l'année 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal par le Maire ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires 2014 du CNPE de Cruas-Meysses. Ce document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

Le 16 juin dernier, lors du Conseil d'Ecole du 3ème trimestre, la directrice du périscolaire a présenté un bilan du périscolaire après une année d'activité :

- une progression au cours de l'année scolaire 2014/2015 du nombre des enfants prenant leur repas à la cantine, du nombre des enfants accueillis au périscolaire du matin et du nombre des enfants passant du créneau gratuit au créneau d'activités dirigées au périscolaire du soir.

- à compter du 20 août prochain, il sera possible d'inscrire les enfants au périscolaire par Internet : Portail famille sur l'Agglo, ce lien sera accessible depuis le site Internet de la commune. Il sera également possible de payer les factures du périscolaire directement sur Internet.

- 114 enfants ont été inscrits au périscolaire sur les 115 enfants inscrits à l'école.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, l'effectif prévisionnel est de 118 élèves.

Toutes les demandes de l'équipe enseignante et tous les travaux programmés aux écoles ont été réalisés : achat de mobilier (table Lego, 6 chaises), réparation de matériel et d'équipement, étanchéité de la toiture de l'école maternelle refaite (22 497 €).

Le 26 juin dernier, le Maire et son équipe municipale remettaient les calculatrices aux 11 élèves de CM2 qui effectueront leur prochaine rentrée scolaire au collège.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 08 septembre 2015.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 02 juillet 2015

Le Maire

Jean-Luc ZANON